



### Accident du travail lors d'une mise à pied

Ne constitue pas un accident du travail, le malaise puis décès d'un salarié sur son lieu de travail alors qu'il s'y est rendu de son propre chef bien qu'en période de mise à pied. La Cour de cassation considère que le contrat de travail étant suspendu durant la mise à pied conservatoire, le salarié ne pouvait être victime, dans les mêmes temps, d'un accident du travail (Cass. soc. 21 sept. 2017, n°16-17.580)